

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance de la déclaration de politique générale de la majorité.

Les thèmes repris sont, en général, ceux qui sont le plus souvent cités par les responsables communaux. Les idées qui y sont développées émanent, pour la plupart, de la majorité, mais reflètent en général les attentes du citoyen.

La liste des objectifs n'est pas exhaustive ; en effet, en cours de mandature, des opportunités peuvent être saisies (exemple pour la mandature précédente : Wallo - Net). Par contre, certains projets pourraient être abandonnés par manque de disponibilité financière ou humaine.

Quels sont les grands principes de gestion qui traversent l'ensemble de ces thèmes ?

1. L'accueil du citoyen en lui permettant une meilleure accessibilité aux services de l'Administration, son implication et sa responsabilisation grâce notamment à la création de l'échevinat des quartiers.

2. La transparence

Le Collège assume la gestion journalière sous le contrôle du Conseil Communal.

Permettez-moi toutefois de rappeler ici les droits du Conseiller communal :

- le droit à l'assistance ;
- le droit de regard ;
- le droit d'initiative ;
- le droit de consultation des dossiers en rapport avec le point inscrit à l'ordre du jour ;
- le droit de poser des questions écrites et orales au Collège communal ;
- le droit de visiter les établissements et services communaux ;

Il y a bien sûr les devoirs et interdictions liés à son mandat et notamment le devoir de discrétion et le secret professionnel.

Il y a également le rôle important à jouer au sein des Commissions, mais je compte installer, et ce, en accord avec mes collègues PS, un groupe de travail composé de leaders de chaque parti, des membres du Collège, et de fonctionnaires.

Les membres de ce groupe pourraient, sous préavis de 15 jours, poser toutes les questions d'intérêt communal, et ainsi obtenir réponse lors des réunions trimestrielles.

3. L'intergénérationnel - dans un cadre sécurisant et agréable sur le plan environnemental.
4. Chacun des projets sera planifié suivant un ordre de priorité et dans le temps.
5. Une évaluation de la déclaration de politique générale sera effectuée annuellement.

ET ENFIN,

les idées et projets seront intégrés dans le contrat d'avenir local.

J. FAUCONNIER
Bourgmestre.

7 janvier 2007.